ABB S.A.
Société Anonyme au capital de 38.920.665 €
Siège social : 9, avenue Edouard Belin- 92566 Rueil Malmaison
R.C.S. Nanterre 315 228 429

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 13 OCTOBRE 2009

L'an deux mille neuf,
Le treize octobre à neuf heures,

Les actionnaires de la Société ABB S.A., se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire dans les locaux de la société ABB SA sis à 9 avenue Edouard Belin 92566 Rueil Malmaison, sur convocation du Conseil d'Administration.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

La société ABB Asea Brown Boveri Ltd, représentée par Monsieur Allan HULDT en vertu d'une procuration annexée à la feuille de présence, et Monsieur Allan HULDT, les deux membres représentant par eux-mêmes ou comme mandataire le plus grand nombre de voix, et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Allan HULDT, en sa qualité de Président Directeur Général.

Sont également présents

- Monsieur Hanspeter FAESSLER, Actionnaire
- Madame Helena KAZAMAKI, Actionnaire
- Monsieur Jean-Yves CACHAT, Actionnaire.

Madame Özlem USLU assume les fonctions de secrétaire.

La feuille de présence, certifiée véritable par le bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble plus du quart des actions composant le capital social.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et apte à délibérer valablement.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée

un exemplaire des statuts de la Société,
- les copies des lettres de convocation adressées à tous les actionnaires,
- la feuille de présence et les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le projet des résolutions soumises à l'Assemblée.

Le Président fait en outre observer que tous les documents qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires, doivent être tenus à la disposition des actionnaires au siège social ou à eux adressés, l'ont été conformément à ces dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite à l'Assemblée qu'elle est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Démission d'un Commissaire aux Comptes suppléant,
- Rapport du Conseil d'Administration,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne ensuite lecture du rapport du Conseil.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte et divers propos sont échangés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée, sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 29 septembre 2009 et après lecture du rapport de celui-ci et du texte des résolutions, prend acte de la démission de Monsieur Alain FAURE de son mandat de Commissaire aux Comptes suppléant à compter du 13 juin 2009 et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'effectuer les formalités de publicité légales et réglementaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à neuf heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Allan HULDT

Le Scrutateur
Allan HULDT

Le Scrutateur
ABB Asea Brown Boveri

Le Secrétaire
Ozlem USLU